

Un programme



Club inclusif



CAHIER DES CHARGES

Soutenu par



En collaboration avec



PRÉSENTATION ET CONTEXTE	4
PARTENAIRES DU PROJET ET RÔLES	6
OBJECTIFS	8
Objectifs stratégiques	8
Objectifs opérationnels	8
LE PROJET	10
Phase 1 : Introduction et mobilisation	10
Phase 2 : L'engagement des clubs dans le projet	11
Phase 3 : La délivrance de la formation	11
Phase 4 : L'accompagnement de terrain	12
MOYENS	13
ANNEXES	14
CIBLE ET OBJECTIFS	15
Dirigeants	15
Encadrants	15
DISPOSITIF	16
Formateurs	16
Expérience sur le terrain	16
MODALITÉS PRATIQUES	17
Déroulement	17
Attestation de formation	18
Évaluation de la prestation	18
FINANCEMENT	19
MODULES DE FORMATION	20
Tronc commun	20
Formation des Encadrants	22
Formation des Dirigeants	26

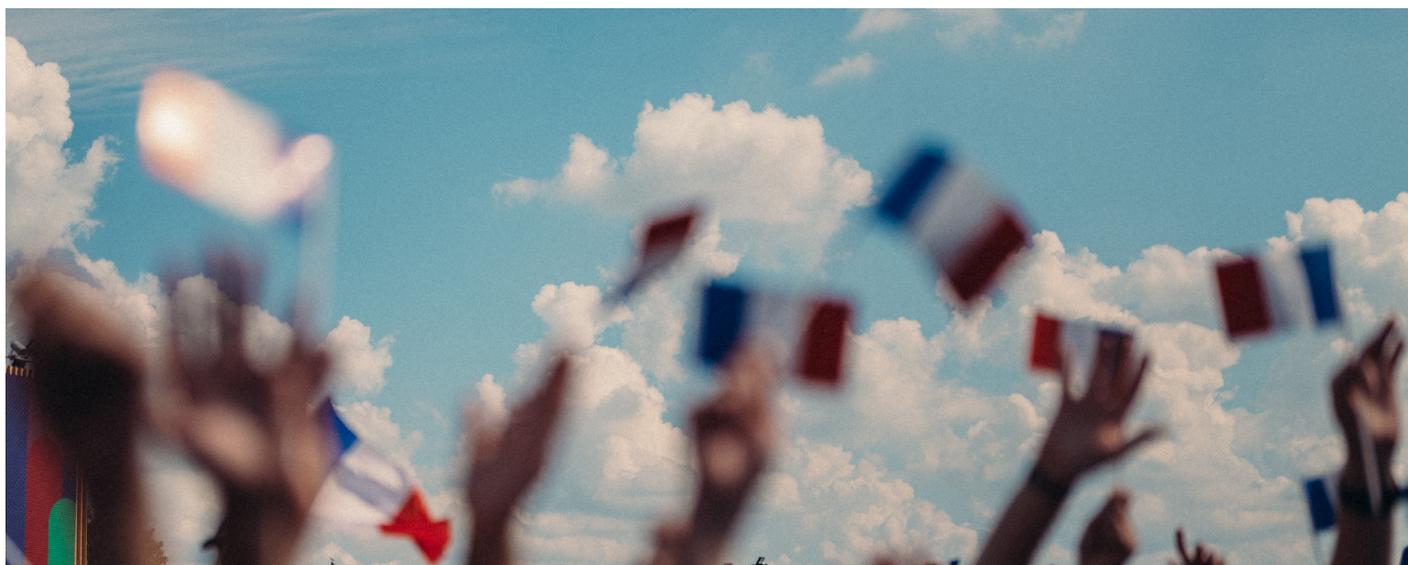
PRÉSENTATION ET CONTEXTE

Le Comité Paralympique et Sportif Français a notamment pour missions la coordination des actions parasportives sur le territoire d'une façon transverse entre ses fédérations affiliées. Cette coordination permet une vision globale et complète du sport pour les personnes en situation de handicap et d'impliquer l'ensemble des acteurs du secteur dans la même mesure pour un développement et une visibilité accrue.

A l'aube des Jeux paralympiques de Paris 2024, les collectivités et acteurs du mouvement parasportif entendent contribuer et soutenir les initiatives qui permettent de développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Ainsi le CPSF et ses partenaires s'inscrivent dans une démarche de construction de l'héritage des Jeux paralympiques sur l'ensemble du territoire national.

Grand nombre d'associations sportives proposent déjà des activités sportives à destination des personnes en situation de handicap. Pour d'autres, une volonté de s'ouvrir sur ce public est présente mais plusieurs contraintes et questionnements sont mis en avant. En effet, la question de l'accueil, de l'encadrement, de la formation et de l'accompagnement au projet sont autant de problématiques qui freinent l'ouverture à une pratique en inclusion, partagée ou entre pairs.

L'héritage des Jeux paralympiques se caractérise notamment par le développement d'une offre adaptée à toutes les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, il consiste à accompagner les clubs volontaires d'un territoire afin qu'ils puissent se positionner comme clubs para-accueillants et éventuellement créer une section parasports.



Dans ce contexte, le CPSF se positionne comme moteur dans l'accompagnement de ces clubs, à travers ses fédérations membres, pour le développement de la pratique parasportive en leur sein. Il s'appuie sur l'ensemble de son réseau et de ses fédérations affiliées notamment les Fédérations Françaises Handisport et Sport Adapté qui bénéficient d'une expertise importante de l'encadrement des personnes en situation de handicap et des compétences utiles au succès de ce projet.

En 2020/2021, CPSF, FFH et FFSA se sont donc réunis pour proposer un projet expérimental de sensibilisation, formation et accompagnement des clubs parisiens.

Les résultats positifs de l'expérimentation permettent de dupliquer le projet sur l'ensemble du territoire. Ce document présente donc le projet « Club inclusif » dans sa construction consolidée et dans un format adapté à sa déclinaison territoriale.



LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

La collectivité territoriale partenaire s'investit dans le programme de création ou d'animation d'un réseau de « clubs para-accueillants », qui s'inscrit dans d'une stratégie d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en faveur des personnes en situation de handicap.

Elle a pour rôles :

- Co-portage du projet comme pilote d'un réseau de clubs « Para-accueillants »
- Mobilisation des ressources et des expertises de ses services
- Mobilisation des clubs volontaires pour s'engager dans le dispositif ; accompagnement des clubs
- Financement des têtes de réseaux locales
- Promotion du dispositif
- Mise en relation des publics avec les clubs « para-accueillants »
- Evaluation
- Mise à disposition de salles de formation et équipements sportifs supports de la formation

LE COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Le Comité Paralympique et Sportif Français représente et coordonne, sur le territoire national et dans les instances internationales, le mouvement paralympique. Il contribue à son développement, aux côtés de ses fédérations membres.

C'est donc dans le cadre de ces missions que le CPSF s'engage dans ce projet.

Le CPSF :

- Co-porte le projet et assure sa coordination générale
- Veille à la transversalité du dispositif ;
- Mobilise des acteurs complémentaires en fonction du territoire
- Garant de la bonne articulation des différents contenus de formation et de l'équité devant la diversité du handicap ; veille à la pertinence des dispositifs d'accompagnement/formation
- Accompagne la collectivité territoriale et les clubs sur la durée du projet
- Intervient à titre gracieux ;
- Est garant du déploiement et de la pérennité du dispositif ;
- Met à disposition un référent paralympique territorial pour accompagner et coordonner le projet

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT ET FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPORT ADAPTÉ

Ces fédérations disposent des compétences et des ressources en matière d'accueil et d'accompagnement du public en situation de handicap. Du fait de leur expertise, notamment dans le champ de la formation, ces fédérations sont des partenaires essentiels à l'aboutissement de ce projet.

Elles ont pour rôle de :

- Assurer une qualité de formation par la mobilisation d'intervenants issus des organes déconcentrés en adéquation avec le profil des apprenants ;
- Assurer, par l'intermédiaire de leur réseau, une continuité d'expertise dans la construction de projet des clubs volontaires, et un accompagnement des clubs sur la durée du projet
- Accueillir les apprenants sur les disciplines organisées
- Mettre à disposition les supports pédagogiques auprès des apprenants



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Accélérer la structuration et la diversification d'une offre de pratiques (de services à la personne en situation de handicap, d'interactions sociales) et un maillage des clubs plus large sur le territoire
- Répondre aux contraintes spécifiques d'un territoire en matière d'accessibilité à la pratique sportive pour les PSH (accès aux lieux de pratique, aménagements architecturaux, matériel spécifique et encadrement de qualité en fonction des caractéristiques des pratiquants)
- Sensibiliser pour que les clubs deviennent des clubs para-accueillants de façon pérenne ; inscrire ces clubs dans les réseaux para-sport existants
- Lever les freins liés aux préjugés de l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap
- Rassurer les apprenants sur leur capacité d'accueil et d'encadrement
- Ne pas oublier de se soucier de la place accordée à la PSH dans le groupe, dans le club para-accueillant
- Favoriser l'intégration des parcours de formations pour les apprenants notamment ceux des fédérations Handisport et Sport Adapté.

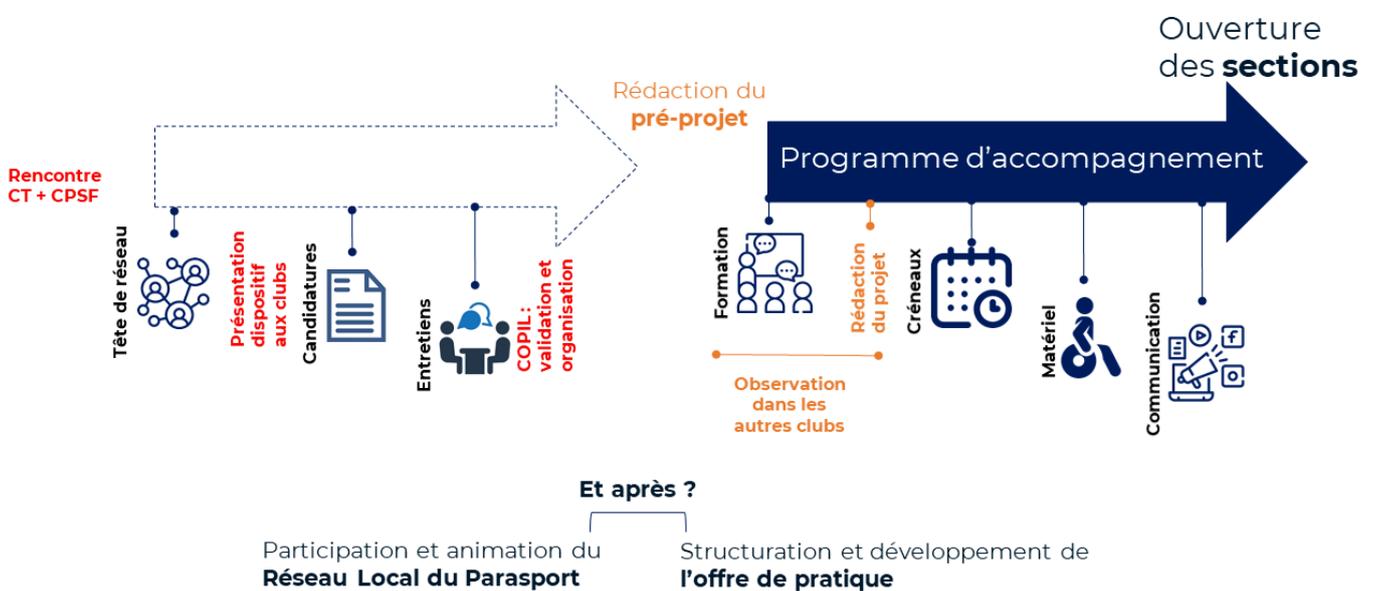
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Concrétiser la volonté d'accueil de PSH au sein d'un club par la création de sections ouvertes à ce public, ou au sein de sections existantes pour une pratique entre pairs ou partagées
- Initier un accueil de qualité auprès des PSH au sein des clubs sportifs
- Mettre en place un projet structurant d'accueil des PSH
- Encadrer le public.

LE PROJET

Ce projet d'accompagnement des clubs s'inscrit dans la longueur. Il est phasé en quatre temps marquants :

- **Phase 1** : Introduction et mobilisation
- **Phase 2** : L'engagement des clubs dans le projet
- **Phase 3** : La délivrance de la formation
- **Phase 4** : L'accompagnement de terrain et la recherche de pratiquants



PHASE 1 : INTRODUCTION ET MOBILISATION

A l'issue de la phase de rencontre entre le CPSF et la collectivité, qui permet de cerner les besoins du territoire et la temporalité d'exécution, le projet débute par un temps de mobilisation de l'ensemble des têtes de réseau local. Ces têtes de réseau se composent notamment des structures déconcentrées des fédérations FFH et FFSA. Les spécificités locales peuvent faire émerger des acteurs du mouvement parasportif particulièrement actifs et proposant des approches complémentaires ; ces acteurs peuvent alors rejoindre le comité de pilotage à la demande de la collectivité territoriale et du CPSF.

Le comité de pilotage ainsi constitué, discute notamment les éléments suivants :

- Mobilisation des clubs
- Organisation de la formation
- Accompagnement post-formation

PHASE 2 : L'ENGAGEMENT DES CLUBS DANS LE PROJET

Le comité de pilotage identifie les clubs volontaires et valide leur engagement dans le projet, en :

- Organisant des réunions d'information du projet
- Invitant les clubs à faire acte de candidature
- Rencontrant individuellement chaque candidat pour comprendre leurs volontés, leurs besoins et attentes.

PHASE 3 : LA DÉLIVRANCE DE LA FORMATION

La formation Club inclusif s'adresse à deux types d'apprenants, les dirigeants de club et les encadrants (bénévoles ou professionnels). Elle permet de replacer la PSH dans son humanité, de faciliter l'engagement de chacune des PSH dans la pratique sportive qu'elle soit entre pairs ou partagée, d'une part, de garantir la qualité d'encadrement de la pratique, par ailleurs, et d'appréhender des aspects sécuritaires, d'autre part. Cet objectif de rencontre de l'autre permettra qu'émergent des questionnements quant à l'identification des besoins des apprenants. Délivrée par le CPSF et les comités territoriaux des fédérations handisport et sport adapté, la formation se déroule en trois temps (voir détail en Annexes) :

- Un tronc commun
- Des modules spécifiques pour les dirigeants
- Des modules spécifiques pour les encadrants

Suivant les spécificités locales, des acteurs du mouvement parasportif particulièrement actifs pourront être invités à intervenir afin de partager leur approche complémentaire dans l'accueil du public en situation de handicap. Ces modules supplémentaires sont validés en comité de pilotage.

Cette formation généraliste et transversale est non certifiante. Cependant elle fait suite à un travail d'ingénierie de formation conjoint (FFH, FFSA et CPSF), permettant un accès aux supports pédagogiques de FFH, FFSA et du CPSF.

Ainsi, la Fédération Française Handisport accorde un accès à son outil de e-learning « Les Indispensables ».

PHASE 4 : L'ACCOMPAGNEMENT DE TERRAIN

Dans cette phase, les clubs bénéficient d'un accompagnement spécifique. Cette phase doit permettre la finalisation du projet dans lequel le club veut s'inscrire en fonction de ses forces et opportunités de développement.

L'accompagnement de terrain pourra se traduire par différents axes d'actions :

- Dans cette phase, les clubs bénéficient d'un accompagnement spécifique. Cette phase doit permettre la finalisation du projet dans lequel le club veut s'inscrire en fonction de ses forces et opportunités de développement.
- L'accompagnement de terrain pourra se traduire par différents axes d'actions :



LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Humains

- Mobilisation des services des sports et de l'autonomie éventuellement

Matériels

- Mise à disposition de salle de formation et d'espace de pratique sportive

Financiers

- Une possible attribution de subvention, afin de couvrir les frais d'accompagnement des clubs de la sélection de ceux-ci à l'ouverture de sections, par les têtes de réseau de son territoire, d'une part ; d'une prise en charge financière des coûts de délivrance de la formation, d'autre part.

LE CPSF

Humains

- Référents Paralympiques Territoriaux, pour suivi du projet et coordination

Supports pédagogiques

- Outils de construction de projet
- Supports élaborés conjointement avec FFH et FFSA dans le cadre du travail d'ingénierie de formation initial.

Matériels

- Supports numériques, plateforme d'accès à l'information

Le CPSF ne facturera pas ses interventions.

LES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ

Humains

- Référents pour l'accompagnement des clubs via les CDH et CDSA
- Mobilisation des organes déconcentrés dans la délivrance de la formation
- Mobilisation d'intervenants en cohérence avec le module de formation et des apprenants (encadrants ou dirigeants)
- Mobilisation des clubs et établissements partenaires pour permettre la rencontre avec le public PSH

Supports pédagogiques

- Outils de construction de projet
- Supports élaborés conjointement avec le CPSF dans le cadre du travail d'ingénierie de formation initial

ANNEXES

CIBLE ET OBJECTIFS

La formation concerne deux types de populations : les dirigeants et les encadrants de clubs souhaitant ouvrir leur accueil à des sportifs en situation de handicap. Les modules peuvent se décliner auprès d'une équipe pédagogique du milieu scolaire, ou des éducateurs sportifs d'une municipalité. Cette formation ne nécessite aucun prérequis à l'apprentissage afin d'être ouverte et accessible au plus grand nombre.

LES DIRIGEANTS

On désignera par « Dirigeants » l'ensemble des élus bénévoles et des salariés n'intervenant pas sur le terrain (directeur, agent de développement...).

Ce public a besoin d'un accompagnement principalement basé sur l'accueil du public dans toutes ses spécificités, la construction de projet dans une organisation du sport-handicap spécifique, et l'accès aux ressources pour mener à bien ce projet.

LES ENCADRANTS

On désigne par « Encadrants » tout intervenant de terrain, salarié ou bénévole, qui dispense l'activité physique et sportive : entraîneur, éducateur, etc...

Ce public a besoin d'un accompagnement à l'accueil du public spécifique, mais également à l'encadrement général de celui-ci quel que soit le type de handicap.



Les sessions de formation sont prévues pour un groupe de 12 clubs maximum. Elle est limitée à un maximum de 2 dirigeants et 2 encadrants par club afin de ne pas surreprésenter un club.

La formation dispose d'un cadre national, présenté et détaillé dans ce document, tout en permettant l'implication des acteurs locaux (organes déconcentrés FFH et FFSA) dont l'expertise et l'expérience territoriale sont nécessaires à la réussite du projet. Le CPSF, garant de la cohérence du projet, veillera à la pertinence des contenus de formation et à leur transversalité.

LES FORMATEURS

Les formateurs sont identifiés par les référents formation nationaux ou régionaux. Ils justifient d'une compréhension des problématiques de l'accueil et de l'encadrement de personnes en situation de handicap dans des clubs non spécialisés. Il est également essentiel qu'ils partagent les conceptions sous-jacentes portant le dispositif de formation qu'il soit à l'attention des dirigeants ou des encadrants.

Les formateurs doivent respecter le présent cahier des charges. Le formateur dispose d'un libre choix de supports pédagogiques qu'il jugera utile pour la bonne compréhension de son propos. Il peut s'appuyer sur les supports de présentation mis à disposition par le CPSF ou par leur fédération.

Si des supports pourront être mis à disposition sur des plateformes dématérialisées, malgré tout, la formation ne peut être en aucun cas une formation ouverte à distance.

Modalités de désignation des formateurs :

Les modalités de désignation des formateurs des modules assurés par la FFH ou la FFSA relève de la responsabilité de ces fédérations. Le Comité Régional Handisport et la ligue régionale Sport Adapté locaux assurent les sessions de formation ; il/elle peut déléguer cette mission à un comité départemental à la condition que celui-ci dispose des compétences nécessaires et sur l'avis du référent formation de l'entité régionale.

EXPÉRIENCE SUR LE TERRAIN

Dans le cadre d'une session d'expérimentation et de construction de séance au sein d'un club accueillant déjà des PSH, il est attendu une mobilisation du réseau des clubs fédéraux et des établissements sociaux et médico-sociaux pour accueillir et partager l'expérience para-accueillante. Le référent paralympique territorial sera en appui/ingénierie, avec les Comités Départementaux Handisport et Sport Adapté sur ce point.

DÉROULEMENT

TRONC COMMUN

Module Panorama

Panorama des choses à connaître pour devenir un club para-accueillant (sémantique, accessibilité, recrutement, gouvernance...)

Temps théorique (présentiel) 3h



Module Liminaire

Rencontre du public moteur et sensoriel
Rencontre du public déficient mental et/ou psychique

Temps théorique (présentiel) 3h



+

DIRIGEANTS

Module La PSH

Les différents types de handicap
Comment favoriser le bien-être des PSG ?

Temps théorique (distanciel) 1h30

+

Module Le Club para-accueillant

Les ressources d'un club para-accueillant
Savoir communiquer

Temps théorique (distanciel) 1h30



ENCADRANTS

Module Sport Adapté

Concevoir et conduire des projets d'activités en prenant en compte les caractéristiques et les besoins singuliers de personnes en situation de handicap mental ou psychique ainsi que leur environnement

Temps théorique (présentiel) 6h

Temps de pratique (présentiel) 3h



+

Module Handisport

Comprendre les différentes pathologies des handicaps moteurs et sensoriels, et leur aspects psychologiques.

Temps e-learning (distanciel) 14h

Temps théorique (présentiel) 3h

Temps de pratique (présentiel) 3h



ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de suivi de la formation sera remise par le CPSF aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la formation.

EVALUATION DE LA PRESTATION

Un questionnaire de satisfaction et d'amélioration sera remis aux stagiaires à l'issue de la formation.



Le coût complet de ce dispositif est de 6000 €. Il couvre les deux types d'opération du programme Club inclusif :

La délivrance de la formation – versé au CPSF

Le financement de la délivrance de la formation consiste en un forfait de 4000 € répartis équitablement entre les fédérations et organes déconcentrés de la FFH et de la FFSA (soient 2000 € par fédérations) par le CPSF. Ce forfait comprend :

- Mise à disposition d'une formation
- Prestation de formation
- Accès aux supports de formation (numériques et/ou pédagogiques)
- Mise à disposition du matériel pédagogique pour les sessions pratiques
- Frais kilométrique, de restauration et d'hébergement des formateurs
- L'accès à la formation e-learning Handisport pour les indispensables

L'accompagnement des clubs para-accueillants – versé aux structures accompagnatrices

Le montage financier spécifique à l'accompagnement des apprenants par les comités départementaux Handisport et Sport Adapté, ou les structures désignées à cet effet, est adaptable en fonction des territoires.

Il doit être coconstruit avec les acteurs financeurs en présence.

Pour rappel, l'accompagnement de terrain pourra se traduire par différents axes d'actions :

- Élaboration et partage des outils ;
- Ouverture vers des formations certifiantes des fédérations Handisport et Sport Adapté ;
- Sessions de partage d'expérience
- Mutualisation interclubs des ressources
- Suivi régulier (téléphone, visite, ...) sur une durée de 6 mois

Il est préconisé une enveloppe globale de 2000 € (1000 € par structure).

Le CPSF ne facturera pas ses interventions ni ses frais de déplacement.

TRONC COMMUN

Module Liminaire : Rencontrer les personnes en situation de handicap pour mieux appréhender leur accueil et leur encadrement

Même si les politiques publiques en matière de handicap ont beaucoup évolué depuis la loi de 2005 allant vers une société qui se veut plus inclusive, nos représentations du handicap, elles, sont souvent empreintes des normes sociales, de la peur que l'étrangeté de l'autre peut faire naître en soi, d'un savoir produit sur l'autre qui peut faire écran à la rencontre de deux humanités qui ne peuvent être hiérarchisées. L'enjeu de cette 1ère étape de la formation est de mettre en travail ces problématiques. La rencontre d'un autre, en général, n'est pas « donnée ». Il est illusoire de penser connaître l'autre, alors que l'être humain, du fait qu'il est un être parlant, qu'il est parcouru par des phénomènes inconscients qui le dépassent au niveau du sens, est un être clivé, complexe. Ce qu'il peut dire, n'est pas la totalité de ce qu'il est. Dans la rencontre d'une personne, reconnue en situation de handicap, notre perspective est souvent balisée par l'étiquette dont elle est porteuse et qui la nomme, la classe, la projette dans une entité nosographique rassurante pour nous. Mais n'est-elle que cette étiquette ? C'est parce que son « inquiétante étrangeté » se dérobe parfois à notre entendement, parce qu'elle nous fait faire, si nous le désirons, un pas de côté, qui modifie notre regard, que la rencontre de l'autre devient possible, parce qu'elle nous éprouve, parce que la vulnérabilité de cet autre révèle aussi la mienne, qu'elle peut produire un savoir singulier au-delà du savoir. L'enjeu de cette étape liminaire est de favoriser la rencontre entre des êtres qui ne se connaissent pas, mais qui en partageant un temps d'activité vont faire affleurer des affects, des questionnements qui offriront une ouverture vers les autres objectifs de ces formations.

Objectifs :

- Rencontrer des personnes reconnues en situation de handicap en partageant un temps d'activité avec elles
- Dégager des questionnements issus de la rencontre permettant d'appréhender leurs singularités afin de les prendre en compte lors de leur accueil ou de leur pratique future
- Dépasser nos représentations du handicap pour reconnaître la personne à une place de sujet
- Engager une réflexion éthique afin que les actes engagés (accueil, encadrement) garantissent à l'autre cette reconnaissance de sujet tout en préservant son intégrité (physique, psychique, affective ...)

Contenus :

- Organisation d'une activité partagée entre dirigeants, encadrants et personnes en situation de handicap
- A l'issue de cette pratique partagée, retour sur le vécu de chacun et les questions qui émergent
- Notion de sujet et notion de handicap
- Ethique et responsabilité

Intervenants : Fédérations Françaises Handisport et Sport Adapté

Temps de formation : 2 x 1h30

Localisation : espace de pratique dédié ou créneau club

Module Panorama

Objectifs :

- Définir et distinguer les notions de parasport, handisport, sport adapté et paralympique
- Lister les institutions qui accompagnent les clubs dans l'accueil de PSH
- Identifier les institutions pouvant répondre à une problématique d'accueil spécifique
- Se poser les bonnes questions pour permettre l'accès au club des PSH

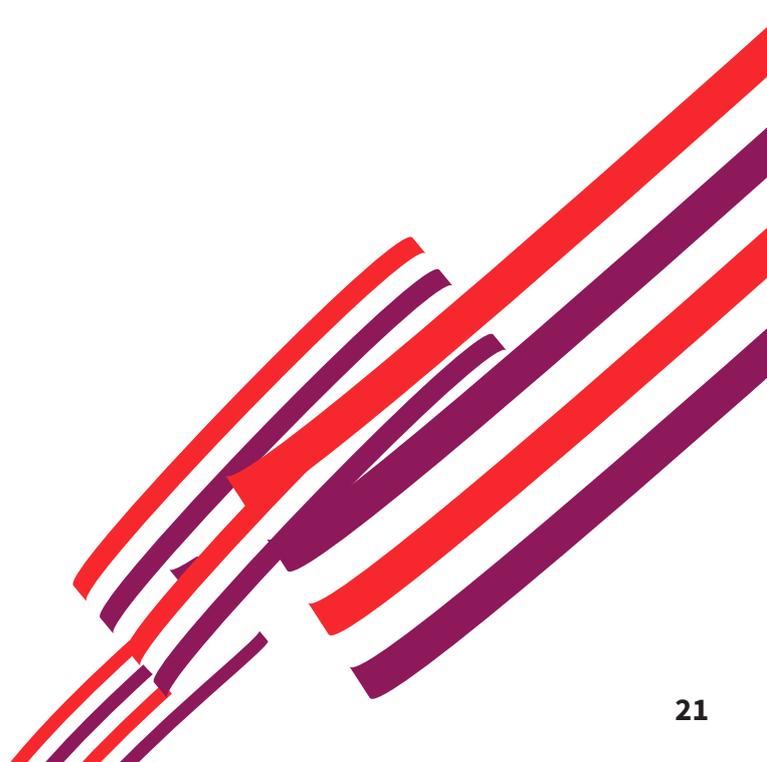
Contenus :

- Les grandes familles de handicap
- Les différents types de pratique : pratique entre pairs, partagée
- Les règles de bases de l'accueil d'une personne suivant son handicap

Intervenant : CPSF

Temps de formation : 3h

Localisation : salle de classe



FORMATION DES ENCADRANTS

Module Sport Adapté : Concevoir et conduire des projets d'activités en prenant en compte les caractéristiques et les besoins singuliers de personnes en situation de handicap mental ou psychique ainsi que leur environnement

Objectifs :

- Identifier les missions et finalités de la FFSA
- Interroger ses représentations du handicap (du handicap mental ou psychique)
- Identifier les caractéristiques et les besoins singuliers des personnes impliquées dans la pratique au sein du club
- Interroger ses conceptions éducatives pour favoriser, pour chacune des personnes en situation de handicap, son engagement en fonction du sens qu'elle donne à ce qui lui est proposé, mais aussi ses apprentissages afin qu'elle puisse conquérir son autonomie
- Choisir des démarches d'intervention les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers et du sens qu'ils peuvent donner à ce qui leur est proposé tout en pensant leur sécurité (physique, psychique, affective)
- Encadrer des séances d'activités sportives permettant à chaque pratiquant de trouver sa place dans le groupe et d'y être reconnu tout en assurant sa sécurité
- Favoriser une dynamique de groupe permettant la rencontre des pratiquants qu'ils soient en situation de handicap ou non
- Identifier et impliquer des partenaires pour assurer la réussite du projet

Contenus :

- La FFSA : missions, finalités, offres de pratiques
- Notions de handicap, déficiences, maladie
- Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences dans la pratique
- Les troubles psychiques : angoisse, souffrance psychique, pathologies, prendre soin
- Méthodologie de l'intervention et du projet auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique – prendre en compte les besoins, notion de sujet, dimension éthique de la responsabilité, les enjeux de la relation : place de l'intervenant, place du pratiquant
- Classification des activités à partir des processus sollicités (cognitifs, psychiques)
- Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages
- Animation et analyse de séquences pédagogiques auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique
- La sécurité des pratiquants en sport adapté, éthique et responsabilité
- Les partenaires possibles et la mise en réseau

Intervenant : Fédération Française du Sport Adapté

Temps de formation : 6h

Localisation : salle de classe

Module Sport Adapté : Mettre en pratique et s'adapter

Objectif :

- S'engager dans l'animation

Contenus :

- Préparation, animation et analyse de séquences pédagogiques proposées à des personnes en situation de handicap

Intervenant : Fédération Française du Sport Adapté

Temps de formation : 3h

Localisation : espace de pratique dédié ou créneau club



Module Handisport : « Les indispensables » (e-learning en amont)

Objectifs :

- Interagir avec les acteurs du sport et handicap de son territoire selon le même niveau de connaissances minimales
- Décrire les conséquences des différents types de handicaps moteurs et sensoriels, les troubles et les facteurs de risque associés
- Décrire les principales étapes de l'évolution législative concernant les personnes en situation de handicap
- Décrire les possibles étapes psychologiques de reconstruction qu'une personne en situation de handicap peut faire apparaître dans son comportement Définir son investissement dans le champ du sport et handicap

Contenus :

- Handicap et société :
 - » Ses différentes définitions
 - » Son évolution à travers l'histoire
 - » Son cadre règlementaire et législatif
 - » Accessibilité et normes des équipements
- L'approche psycho-sociologique de la personne en situation de handicap :
 - » Les normes et représentations de la société
 - » L'antériorité du handicap
- Caractéristiques des conséquences des principales pathologies associées aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel :
 - » Le système nerveux
 - » Blessure médullaire
 - » Paralysie cérébrale
 - » Amputation et agénésie
 - » Déficience visuelle
 - » Déficience auditive
 - » Personnes de petite taille
 - » Généralités sur les transferts

Intervenant : Fédération Française Handisport

Temps de formation : 14h

Localisation : e-learning en amont du module suivant

Module Handisport : Réviser et pratiquer

Objectifs :

- Citer les conséquences des différents types de handicaps sensoriels et physiques
- Associer les conséquences des handicaps à d'éventuels troubles ou facteurs de risque associés
- Avoir le réflexe d'évaluer les capacités des PSH voulant pratiquer une activité sportive
- Initier une démarche d'adaptation de la pratique sportive aux conséquences fonctionnelles et sensorielles des pathologies des pratiquants

Contenus :

- Les précautions à prendre dans la pratique sportive d'une PSH
- Les activités spécifiques qui peuvent être proposées aux PSH
- L'organisation d'une séance

Intervenant : Fédération Française Handisport

Temps de formation : 3h en présentiel

Localisation : salle de classe

Module Handisport : Mettre en pratique et s'adapter

Objectif :

- S'engager dans l'animation, l'encadrement et l'adaptation d'une séance

Contenus :

- Préparation, animation et adaptation de séquences pédagogiques proposées à des personnes en situation de handicap.

Intervenant : Fédération Française Handisport

Temps de formation : 3h

Localisation : espace de pratique dédié ou créneau club

FORMATION DES DIRIGEANTS

Module la personne en situation de handicap - les différents types de handicaps

Objectifs :

- Citer les différents types de handicap qui peuvent toucher une PSH
- Identifier pour ces handicaps, les points de vigilance associés

Contenus :

- Les grandes familles de handicap, les caractéristiques par type de handicap
- Les règles de bases de prise en charge d'une personne suivant son handicap

Intervenant : CPSF

Temps de formation : 1h30

Localisation : visioconférence

Module le club para-accueillant : Ressources pour monter un projet para-accueillant

Objectifs :

- Lister les questions à se poser avant de devenir un club para-accueillant
- Lister les ressources et acteurs pouvant aider à répondre à chaque problématique

Contenus :

- Les acteurs et partenaires sources pour recruter une PSH
- L'accessibilité du club (matérielle, physique, numérique, démarche collective du club...)
- Les ressources mobilisables par le club et par la PSH
- La réglementation en vigueur (encadrement, classification...)

Intervenant : CPSF

Temps de formation : 1h30

Club inclusif



Pour plus d'informations, rendez-vous sur France-paralympique.fr ou par mail à l'adresse suivante :
club-inclusif@france-paralympique.fr